Image not found or type unknown

CDD dans le public trouve CDI privé période de préavis trop ...

Par **toto63100**, le **23/04/2011** à **18:08**

Bonjour,

Je travaille actuellement dans un établissement public à caractère administratif. J'ai déjà eu plusieurs contrats :
- 3 contrats de 2 mois
- 1 contrat de 6 mois (contrat actuel).

J'ai l'opportunité d'avoir un CDI dans le secteur privé.

Malheureusement, mes futurs employeurs veulent quelqu'un rapidement, et j'ai une période de préavis de 1 mois... (cf décret n° 86-83).

J'aimerai savoir ce qu'il pourrait se passer si je ne respecte pas cette période de préavis.

Merci pour à ceux qui me répondront

Par **P.M.**, le **23/04/2011** à **18:40**

Bonjour,
Vous pourriez déjà essayer d'en être dispensé par l'employeur actuel pour éviter qu'il vous réclame des dommages intérêts fonction du préjudice subi par l'entreprise...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés